

Communication de M. le Député-Maire sur l'Université

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur NACHIN demande un rappel au règlement ?

M. NACHIN : Non, ce n'est pas un rappel au règlement, mais...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors vous n'avez pas la parole !

M. NACHIN : Alors, c'est un rappel au règlement ! (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sur quel point du règlement ?

M. NACHIN : Sur le point 6 du règlement et je souhaiterais que l'on puisse examiner les interpellations qui concernent Goudimel en début de séance (applaudissements).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai l'habitude d'interpréter le règlement à la lettre autant que faire se peut. Il y a des interpellations au nombre de trois ; je les passerai comme prévu à la fin de cette séance. Toutefois comme un certain nombre d'étudiants sont restés, je voudrais, avant d'aborder l'ordre du jour faire une communication, qui pourra être suivie d'un débat si vous le voulez, concernant l'Université. L'Assemblée en est-elle d'accord ? Oui, donc je voudrais le plus rapidement possible essayer de faire le point sur les questions soulevées au sein de l'Université et notamment à la Faculté des Lettres, à propos de Goudimel mais aussi à propos des actions qui ont été menées parallèlement par la Ville, le Ministère et le Rectorat en particulier.

La Ville, inutile de le rappeler, a toujours fait le maximum pour soutenir son université. Vous l'avez vu encore récemment, elle s'est défendue de la façon la plus énergique possible lorsqu'il s'agissait de scinder l'Université de Franche-Comté en deux. Nous sommes et nous resterons contre une seconde université qui affaiblirait l'Université de Franche-Comté et en cela vous avez pu le constater, les Élus et le Maire notamment sont montés au créneau pour rappeler à plusieurs reprises les aides qui avaient été effectuées pour l'Université, préalablement à cette rentrée de 1990.

Lorsque nous avons été saisis des difficultés rencontrées par la Faculté des Lettres au sujet des locaux, par l'intermédiaire de l'Adjoint chargé de ce secteur, nous sommes intervenus et avons proposé à l'UFR de Lettres une salle à l'Hôtel de Ville au deuxième étage, salle 206 pour deux jours par semaine le mardi et le mercredi, une salle de 70 à 80 places, une salle au Petit Kursaal qu'on appelle le foyer de la danse, de 80 places également qui est libre trois jours par semaine, mardi, mercredi, jeudi. Nous avons donc déjà fait ces propositions immédiates et nous avons pu constater que des cours y étaient donnés pour les jours indiqués, ainsi il y a un premier effort qui avait été fait. Nous avons également proposé d'autres salles qui n'ont pas été retenues pour différentes raisons ; le Montjoye qui est, c'est vrai, éloigné du centre-ville -nous sommes pour le maintien au centre-ville de l'essentiel de la Faculté des Lettres- nous avons proposé également le Petit Kursaal mais il était difficile d'établir un calendrier. Il s'agit pourtant d'une salle de 366 places qui aurait pu convenir. Nous maintenons bien entendu cette proposition si elle s'avérait nécessaire. Nous avons proposé enfin deux jours par semaine la salle Battant, 276 places et là nous n'avons pas obtenu de réponse positive. Mais ces mises à disposition restent valables et nous reverrons dès cette semaine, je crois d'ailleurs qu'une réunion est prévue jeudi, entre le représentant de la Ville, le doyen de la Faculté des Lettres, les représentants du Rectorat et de l'Université, pour la rentrée du 1er février, les conditions d'accueil à la Faculté des Lettres. Donc nous restons sur ces propositions et nous pensons en ajouter une deuxième série à partir du 1er février, notamment une salle au Centre Administratif Municipal, la salle Minjoz, qui est une salle d'environ une centaine de places et deux autres salles au deuxième étage de l'Hôtel de Ville de 30 à 40 places. Donc nous allons faire de nouvelles propositions en plus de celles qui ont été ou non retenues. Ce sont des propositions très concrètes et précises qui montrent que la Ville s'est inquiétée du manque de place pour la rentrée universitaire 1990 à la Faculté des Lettres et ces propositions ont été accueillies, je crois, assez favorablement dans l'ensemble. Nous avons même proposé récemment que les transferts puissent être faits au sein de la

Faculté des Lettres entre l'Université Ouverte qui pourrait très bien occuper la salle Battant par exemple, un peu plus éloignée ou d'autres, libérant ainsi d'autres salles. C'est le premier point.

En deuxième point, je voudrais parler des propositions faites par l'État, la Région, la Ville de Besançon et le Département du Doubs au sujet du 10ème Plan. Ce plan a été approuvé en 1989 et, je crois que c'est un peu exceptionnel, l'ensemble des collectivités mettra sur les cinq années de ce plan 366 MF pour des constructions universitaires, pour des entretiens, des améliorations de locaux universitaires. Sur ces 366 MF, l'État en prend pour sa part 195 MF, c'est-à-dire 50 %, la Région 89,85 MF, le Département du Doubs 26 MF, la Ville de Besançon 17 MF, le DUPM, le Département du Territoire de Belfort et la Ville de Belfort pour quelques dizaines de millions de francs. Donc le 10ème Plan est engagé depuis 1989 avec des propositions de construction et d'amélioration de locaux fort conséquentes. Alors on me dit c'est vrai qu'il y a longtemps qu'on parle de tous ces locaux, mais c'est maintenant suivi de propositions très concrètes puisque jeudi dernier, le Recteur et le Président nous ont fait part, l'Adjoint VUILLEMIN et moi-même étions présents, du programme adopté pour des livraisons rentrée 1991, rentrée 1992 qui sont très concrètes. Par exemple, pour l'UFR de Lettres cela concerne 6 MF au total, 6 440 000 F pour une livraison rentrée 1991, ce sera la construction de deux amphis de 200 places dans la cour du Parisiana et 8 salles de cours de 50, 60 places. Pour la Faculté des Lettres directement, c'est une construction qui va se réaliser. Il y a eu des complications car techniquement, administrativement, cela ne s'est pas fait aussi vite que prévu en raison notamment des conditions de sécurité qui sont à peu près réalisées actuellement.

Il est prévu aussi une tranche pour 1991 à l'UFR de Droit pour un montant de 12 MF avec une livraison à la rentrée 1991. Pour l'UFR STAPS également une réalisation 1991, tout cela est donc cette fois accepté, adopté dans les opérations qui ont été programmées pour 1991 et qui seront donc réalisées en particulier, je le répète, en direction de la Faculté des Lettres.

Il faut constater également que la construction du CLA qui doit démarrer début de l'année 1991, tout au moins après le premier trimestre, va permettre la récupération pour la rentrée 1992 d'environ 2 000 m² de locaux qu'il occupe actuellement. Ce sont là encore des locaux qui appartiennent à la Ville et qui sont mis par bail emphytéotique, à la disposition du CLA et seront donc répercutés sur la Faculté des Lettres, toujours au centre-ville. Là aussi, c'est une construction très positive d'amélioration des conditions dans lesquelles on pourra donc recevoir les étudiants de la Faculté des Lettres.

D'un côté la Ville de Besançon a fait le maximum, d'un autre côté l'État a accepté et a maintenu ce qui était prévu dans le 10ème Plan. Je pense que nous pouvons nous orienter vers une amélioration progressive, c'est vrai, transitoire sans doute, mais qui à plus longue échéance, va permettre la localisation au centre-ville de l'ensemble des mètres carrés nécessaires à 6 000 étudiants. C'est vrai que la Faculté des Lettres avait été prévue pour 3 000, on a maintenant le double à peu près dans les mêmes locaux à peine un peu améliorés.

La dernière étape sera beaucoup plus lointaine puisqu'elle se situera dans les années 1994 - 1995 avec le déplacement maintenant accepté sur le principe de la Faculté de Médecine sur le site de Châteaufarine et la récupération si nécessaire par l'UFR des Lettres d'une partie ou de la totalité des 20 000 m², je crois, de la Faculté de Médecine. Si on regarde dans le temps, je crois que les problèmes de locaux seront résolus, ils ne l'étaient pas dans l'immédiat, c'est sans doute la raison pour laquelle il y a eu une occupation sympathique, je l'ai toujours dit, à mon avis symbolique parce qu'elle était illégale de l'Hôtel de Goudimel.

Pour terminer ce rapide tour d'horizon, je pense qu'il faudrait que nous puissions compter également sur une meilleure volonté dans l'occupation des locaux actuels de la Faculté des Lettres. Le Doyen MASSONI m'a remis un planning d'occupation des salles que j'ai regardé très attentivement. L'UFR des Lettres dispose de 43 salles petites, moyennes et plus grandes et ces 43 salles ont un taux d'occupation qui ne nous paraît pas satisfaisant. En effet, c'est environ 36 heures d'occupation moyenne, sur l'ensemble je crois qu'il faudrait essayer de passer au moins à 40 heures, peut-être démarrer les cours à 8 heures 30 le lundi matin, je le dis comme je le pense. J'ai attentivement regardé ce taux d'occupation et j'ai constaté par exemple que le lundi matin à 8 heures 30 il n'y avait que 16 salles sur les 43 qui étaient

occupées. C'est difficile de faire un calendrier, un programme d'occupation, tout cela en fonction des emplois du temps des uns et des autres, des différentes unités, des étudiants, mais je crois qu'en améliorant les conditions de remplissage des locaux actuels, on peut aussi trouver une certaine amélioration de l'ensemble. J'ai noté par exemple que l'amphi Donzelot qui n'est pas sensationnel c'est vrai, le lundi n'est occupé que 4 heures. Il me semble qu'un taux de 8 heures quotidien serait bien préférable et en regardant cela de près, nous le reverrons avec le Doyen MASSONI, il serait utile pour le 1er février, pour le deuxième semestre de cette année, d'arriver à un meilleur taux d'occupation.

Si donc des propositions sont faites par la Ville, un meilleur taux d'occupation des locaux actuels est réalisé, on pourra faire la transition jusqu'à la rentrée 1991 où nous disposerons donc des 2 amphis et des 8 salles supplémentaires et ensuite 1992 où les 2 000 m² du CLA seront mis à disposition et nous arriverons ainsi à trouver un rythme de croisière, puis-je dire, qui nous apparaît souhaitable et auquel nous aurons participé dans une certaine mesure avec l'ensemble de la Municipalité. Voilà très brièvement ce que je voulais dire sur la rentrée universitaire.

Un petit mot personnel sur l'occupation de Goudimel : le Maire d'une ville qui est chargé d'appliquer la loi, la réglementation, ne peut pas considérer qu'une occupation illégale est légitime. Il fallait bien le comprendre et prévoir -d'ailleurs les étudiants l'avaient bien prévu- qu'un jour ou l'autre le responsable -la Ville n'est en rien responsable de l'Hôtel Goudimel- c'est-à-dire le représentant de l'État qui est le Préfet, prendrait un jour ou l'autre une mesure d'évacuation des locaux illégalement occupés. C'est ce qui a été fait vendredi et je crois que cela ne paraît pas surprendre qui que ce soit.

Maintenant est-ce que la Ville peut acheter Goudimel ? Nous n'avons pas été saisis de proposition de vente de la part de l'État. Je rappelle brièvement que l'Hôtel Goudimel appartenait au Ministère de l'Intérieur lorsqu'il était Hôtel de Police à la Gare d'Eau, la Ville de Besançon s'était portée acquéreur de l'Hôtel Goudimel ; c'était du temps, et je l'ai déjà dit ici, où M. Gaston DEFERRE était Ministre de l'Intérieur, dans les années 1982 - 1983. Donc nous étions preneurs de Goudimel dès la libération de cet Hôtel par la Police. Malheureusement pour nous, une administration de l'État, le Ministère de la Justice, s'est porté acquéreur et vous savez qu'une administration de l'État a priorité sur les collectivités locales. Le Ministère de la Justice est donc propriétaire encore maintenant de cet Hôtel Goudimel. C'est encore une administration de l'État qui a essayé de faire des programmes, des plans, qui a trouvé que ça ne convenait plus au bout de quelques années car il y a eu c'est vrai des lenteurs administratives et de décisions. Il y a à peu près un an, le Ministère de la Justice a dit qu'il n'était plus preneur de Goudimel. A ce moment-là j'ai redemandé à l'administration de l'État la possibilité pour la Ville de racheter cet Hôtel Goudimel. Il n'y a pas eu de suite car une autre administration souhaitait s'y installer, c'était je crois l'Université pour y mettre la présidence. Le Conseil de l'Université n'a pas suivi la proposition du Président de l'Université sur ce problème-là, donc l'Université s'est retirée sur la pointe des pieds pour l'occupation de Goudimel. Est survenue une quatrième administration, de l'État toujours, qui est celle des Affaires Culturelles et le Préfet nous a appris seulement jeudi dernier qu'il venait d'être saisi de la réponse négative de la Direction des Affaires Culturelles et que présentement l'Hôtel Goudimel n'intéressait plus aucune administration de l'État.

Dans ce cas-là le Préfet doit refaire une estimation par les Domaines et faire des propositions de vente aux collectivités territoriales qui ont maintenant la priorité. Si bien que je vais être saisi dans quelques semaines, le Préfet ne m'a pas donné de date précise, d'une proposition de vente de l'Hôtel Goudimel adressée à la Ville de Besançon. Jusque-là je ne suis en rien dans l'Hôtel Goudimel, nous y serons peut-être lorsque nous aurons ensemble réfléchi sur le coût d'acquisition, sur le coût des travaux à y réaliser, sur les affectations possibles et en cela nous pourrions peut-être reprendre une discussion qui n'est pas ouverte ce soir puisque nous sommes toujours non propriétaires de cet Hôtel Goudimel. Voilà donc en ce qui concerne ces locaux occupés pendant quelque temps par les étudiants de la Faculté des Lettres.

J'ai, je crois, à peu près fait le tour de cette question mais bien entendu nous allons ouvrir un débat, bien que ce ne soit pas non plus dans le règlement, mais je crois que nous pouvons faire parler les uns et les autres sur les problèmes que je viens d'évoquer. Monsieur NACHIN sans doute ?

M. NACHIN : C'est l'objet de l'interpellation que je vais faire en fin de séance.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Attendez ! Je n'ai pas d'interpellation de votre part sur les problèmes de la Faculté des Lettres, j'ai une interpellation en fin de séance de votre part sur la grève à FR3. C'est bien ça ?

M. NACHIN : Ah non, je vous ai fait remettre avant celle-ci, avant ma demande d'interpellation sur FR3, une demande d'interpellation sur les problèmes de l'Université et Goudimel et d'ailleurs la lettre que je vous ai adressée concernant ma demande d'interpellation sur FR3, faisait référence à ma précédente...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas trouvé trace de cette lettre.

M. NACHIN : Je l'ai déposée au bureau des huissiers.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je me tourne vers les services, mais en tout cas je ne vous avais pas répondu sur l'interpellation parce que je n'avais rien reçu de votre part. Alors vous me ferez copie du courrier du 11 décembre que nous avons recherché puisqu'il y avait une référence dans l'autre interpellation et que nous n'avons pas retrouvée. Mais c'est un point de détail, continuez.

M. NACHIN : En ce qui concerne les besoins en locaux de l'Université de Besançon, ils sont reconnus partout, vous-même l'avez reconnu, ce n'est pas une situation nouvelle et la responsabilité de l'État dans ce domaine est évidente. Si l'on appliquait les normes du Ministère, il faudrait pour la Faculté des Lettres, 40 salles supplémentaires, pour le Doyen de la Faculté des Lettres, 10 à 12 salles permettraient d'attendre 1997 : le déplacement de la Faculté de Médecine à Châteaufarine. Un projet avait été élaboré, qui prévoyait d'installer à Goudimel le département de sociologie et de géographie. Les locaux s'y prêtaient avec des salles pour l'enseignement mais aussi des salles pour la recherche, les laboratoires, etc. Ce projet avait aussi l'intérêt de participer à la réanimation de la place du Marché dont nous avons parlé lors de la dernière séance du Conseil Municipal et il avait le soutien des commerçants du secteur. Or le blocage du Ministère remet tout en question. Les experts du Ministère en effet et ceux de Besançon ne sont pas d'accord sur l'évaluation du montant des travaux effectués alors que la Région est prête à mettre de l'argent dans cette réhabilitation. Alors même si Goudimel doit être appelé après 1997 à une autre utilisation, les travaux qui auraient été faits auraient permis de sauvegarder un bâtiment qui fait partie du patrimoine architectural de Besançon.

Au moment où des menaces pèsent sur l'avenir de notre université, il faut demander à l'État d'assumer ses responsabilités. La Ville, la Région ont déjà fait beaucoup, par exemple les investissements qui sont prévus pour le CLA, alors que l'Université de Franche-Comté est la seule université qui n'a pas bénéficié du plan d'urgence et à ce titre n'a pas bénéficié de construction de locaux. Alors c'est pourquoi je propose au Conseil Municipal d'adopter le vœu suivant qui n'a aucun caractère polémique : «Le Conseil Municipal de Besançon demande au Député-Maire d'intervenir auprès des autorités compétentes pour que l'Hôtel Goudimel soit acquis par le Ministère de l'Éducation Nationale ou qu'il devienne la propriété de la Ville de Besançon pour être mis à la disposition de la Faculté des Lettres. Dans le cas d'un refus du Ministère de l'Éducation Nationale, la Ville de Besançon se porterait acquéreur».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je réponds en deux mots, il y a eu un avis défavorable et très net du Ministère de l'Éducation Nationale pour Goudimel, alors ce n'est pas la peine de perdre du temps encore avec eux. Donc dans la motion qui est présentée, je la prends au vol, l'histoire de l'Éducation Nationale ne m'intéresse nullement. Quant à la deuxième proposition, je l'ai bien précisée, lorsque la demande sera faite par le Préfet de la vente de l'Hôtel Goudimel possible à la Ville de Besançon, nous étudierons le coût, les possibilités d'affectation, etc. Il n'est pas exclu que dans toutes ces possibilités nous puissions donner des locaux pour dépanner telle ou telle faculté. Maintenant en ce qui concerne le coût des travaux, les experts ne sont pas d'accord mais cela dépend des travaux que vous voulez y faire. Il y a 650 000 F dans le rapport des étudiants, ça correspond à une remise aux normes de quelques locaux, mais vous connaissez ces locaux je pense, vous les avez visités, moi je l'avais fait bien avant l'occupation par les étudiants...

M. NACHIN : Je pourrais en parler.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai qu'on peut s'y installer, on y est parfois même mieux qu'à la Faculté des Lettres, je le sais, mais malheureusement lorsqu'une administration, une collectivité quelle qu'elle soit met à disposition d'un locataire même sans le faire payer, des locaux, il est obligé d'assurer un minimum de conditions de sécurité, etc. etc. et ce qui fait que si vous ajoutez tout cela, ce n'est pas l'expert artisan qui a donné ce chiffrage qui va nous dire «il faut faire ceci, il faut faire cela». Donc c'est vrai qu'on peut être en désaccord mais avec 650 000 F à mon avis on ne va pas loin dans la rénovation des locaux. C'était pour répondre brièvement à cela. Nous reparlerons de votre motion tout à l'heure. Vous avez terminé ?

M. NACHIN : Je souhaiterais que le Conseil se prononce sur le texte que j'ai proposé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, comme d'habitude, je le mettrai aux voix tout à l'heure.

M. VIALATTE : Je voudrais m'exprimer au nom de notre groupe «Une Ambition pour Besançon» sur ce sujet et tout d'abord vous dire ceci : j'ai moi aussi été étudiant à Besançon et je n'avais pas l'idée à l'époque de venir assister aux séances du Conseil Municipal. Je le regrette beaucoup maintenant et je vais dire à nos amis étudiants qui sont ici qu'ils ont bien raison d'y venir et je vais leur dire pourquoi. Dans cette assemblée depuis un an, plusieurs fois, ont été remises sur votre bureau des propositions, -vous me direz c'était des propositions de l'opposition malheureusement- concernant l'Université. Déjà il y a un petit peu plus d'un an, si j'ai bonne mémoire en avril 1989, nous vous avons demandé de négocier avec l'État, avec la Région, avec le Département un plan de sauvegarde, un plan d'urgence pour l'Université, c'était bien avant le plan d'urgence de M. JOSPIN, c'était bien avant les menaces qui ont pesé sur notre université venant de Belfort, et cette proposition n'a jamais été instruite en commission, n'est jamais revenue devant le Conseil Municipal, n'a jamais eu de suite moyennant quoi il y a quelques mois, votre Ministre de l'Éducation, M. Lionel JOSPIN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est le vôtre aussi, non ?

M. VIALATTE : ...a annoncé -je faisais référence à son appartenance politique-.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah bon !

M. VIALATTE : M. JOSPIN donc proposait un plan d'urgence qui, comme le rappelait notre collègue NACHIN ne contient pas un mètre carré de plus pour l'Université de Besançon, seule université à ne pas bénéficier de telles dispositions au titre de l'État. Deuxièmement, et je me tourne vers les étudiants qui sont ici, il y a 5 mois et à l'époque et je l'en remercie d'ailleurs, la presse locale en avait rendu compte, j'ai au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» déposé sur votre bureau une proposition concernant la réutilisation des locaux de l'Hôtel Goudimel en vous disant, et je le répète aujourd'hui, Goudimel ne doit pas être le mistigri au sein des administrations de l'État qu'on cherche à se refiler de Ministère en Ministère sans savoir en gros quoi en faire et en se disant : mon Dieu ! que tout cela va coûter cher. Je vous avais proposé à l'époque une réutilisation à des fins partiellement universitaires, à des fins de formation professionnelle notamment pour les cadres d'entreprises de notre région voire au plan national destinés à aller exporter ou travailler dans les pays d'Europe de l'Est qui s'ouvrent à l'économie de marché. Je vous avais proposé un certain nombre de choses d'une manière très descriptive, et nous avons même été au sein de notre groupe jusqu'à pousser l'effort et chiffrer le coût de réhabilitation des bâtiments qui se montait à 25 MF. Conscient que naturellement cet effort ne peut pas être assumé seul par la Municipalité, qu'il faudra partager bien évidemment et qu'on aurait pu imaginer, je l'avais d'ailleurs dit à l'époque et c'est écrit et la presse en avait rendu compte, que l'État mette à disposition les locaux. M. MAMET dans un article récent de l'Est Républicain l'écrit sous forme de boutade en s'adressant à vous, je le cite : «en étant quelque peu espiègle, on pourrait toujours suggérer à l'État d'en faire don au Député-Maire» mais il ne s'agit pas d'être espiègle, c'est une proposition que nous faisons à l'État de mettre à disposition gratuitement ces locaux. On peut établir un bail emphytéotique, on peut trouver toute autre formule, et aux collectivités, avec des concours financiers de l'État, de partager l'effort de

réhabilitation en le programmant sur plusieurs années et en utilisant ces bâtiments à des fins au moins partiellement universitaires et de formation, et de libérer d'autres locaux dans la ville.

Eh bien je suis au regret, Monsieur le Maire, -je vous l'ai d'ailleurs écrit et vous m'avez répondu- j'ai le regret de constater que cette proposition n'a jamais été débattue en commission. J'ai eu l'occasion de m'en ouvrir à votre Adjoint M. PONÇOT lors de la dernière séance, il m'a dit qu'on allait en discuter puis rien n'a été fait. Je vous ai donc écrit et vous m'avez répondu, Monsieur le Député-Maire, que vous alliez rappeler aux présidents des commissions concernées qu'il convenait, conformément aux dispositions de notre règlement, que les propositions, fussent-elles des propositions de l'opposition, soient au moins discutées, quitte à ce qu'elles soient rejetées n'est-ce pas, mais qu'elles soient prises en compte.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis un bon démocrate.

M. VIALATTE : Je dois à l'honnêteté de dire ce que vous m'avez écrit, mais je dois à l'honnêteté de dire devant les étudiants qui sont présents dans cette salle, que malheureusement les conditions de fonctionnement du Conseil Municipal n'ont pas permis jusqu'à présent de discuter de ces propositions et il convient que nous le regrettions.

Alors que dit notre groupe sur cette affaire ? Eh bien que ce qui s'est passé depuis quelques semaines, ces mouvements étudiants compréhensibles, ne nous ont pas surpris du tout parce que depuis de longs mois nous vous avons alerté sur la nécessité de ce plan de sauvegarde, sur la nécessité de trouver des remèdes à des situations de vide criant. Je parle bien sûr de l'Hôtel Goudimel et par conséquent nous nous réjouissons que dès ce soir un vœu tel que celui qui est déposé puisse être voté. Nous nous réjouissons du rappel que vous avez fait des mesures prises par les collectivités locales et ce sera pour moi l'occasion de dire qu'il est surprenant, très surprenant même de constater que l'essentiel de l'effort en matière universitaire dans notre ville est déjà consenti ou va être consenti par les collectivités locales alors qu'il s'agit d'une des rares compétences en matière éducative conservée par l'État.

Je rappelle ici que l'État a voulu et M. JOSPIN le premier, conserver la compétence de l'État en matière universitaire alors qu'il l'assume dans notre ville et dans notre région et qu'il consacre enfin les efforts que jusqu'à présent il s'est refusé à consentir de manière suffisante ! Je regrette Monsieur le Maire de constater que l'État ne met des financements, que l'État ne met des «billes», que lorsque les collectivités locales font, et d'ailleurs parfois dans des conditions tout à fait inversées par rapport au rapport qu'on devrait connaître, et l'exemple du CLA est tout à fait significatif, un effort financier considérable. Je ne voudrais pas commettre d'erreur dans les chiffres mais on doit avoisiner les 60 MF, 6 MF de l'État sont consacrés à cette opération, il est donc surprenant de voir la faiblesse des moyens mis à disposition. Il est surprenant de voir que l'État n'intervient je dirai que de manière subséquente par rapport aux collectivités territoriales et je conclurai, Monsieur le Maire, en disant ceci : «si l'État au titre du plan d'urgence prévu, mis en place par M. JOSPIN n'a pas consacré un mètre carré à la Ville de Besançon pour son développement universitaire, je crains beaucoup que cela se soit fait sous la pression de nos concurrents belfortains qui misent aujourd'hui sur un dépérissement lent de notre université et qui, discrètement, se réjouiront de voir que la seule ville universitaire à ne pas avoir bénéficié d'un effort important au titre du plan d'urgence aura été la capitale de la Région de Franche-Comté». Alors sous réserve bien sûr d'amendement au vœu proposé par notre collègue NACHIN, je crois que notre groupe s'associera à la démarche qu'il vient d'entreprendre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On vous répondra tout à l'heure, mais que vous êtes démagogue Monsieur VIALATTE ! On croirait à vous écouter, et je me mets à la place de ces jeunes gens qui nous écoutent, qu'ici l'opposition est muselée totalement, qu'elle fait des propositions qu'on ne retient pas, qui sont toujours les bonnes propositions puisqu'on arrive à les reprendre après. Quand vous avez parlé de plan d'urgence, avant le plan d'urgence de M. JOSPIN, je vous ai dit à ce moment-là que nous étions dans le 10ème Plan que nous allions essayer de mettre en place avec les autres collectivités, avec une participation de 50 % de l'État. C'est cela notre but, c'est cela que nous allons maintenant mettre en œuvre, c'est-à-dire pour nous CLA et ENSMM en particulier. Pour le reste, notamment pour les Facultés de Lettres et de Droit, la moitié était prise en charge par l'État et le reste par la Région et le Département, donc la Ville n'était pas mise en cause.

Quand vous me parlez de Goudimel, à la suite de votre intervention et de votre courrier, et vous en avez eu copie je pense, j'ai écrit moi-même à M. le Préfet pour lui rappeler pour la énième fois que la Ville était toujours preneur de cet établissement etc. alors ne dites pas que nous n'avons rien fait. Enfin, quand vous me dites l'État, l'État, l'État... Sous une autre majorité, croyez-vous que les difficultés actuelles de la Faculté des Lettres datent d'hier ? d'avant-hier ou seulement de 1981 ? Il faut remonter très loin pour constater que l'État et le Ministère de l'Éducation Nationale puis de l'Université n'avaient pas fait grand chose depuis des dizaines d'années dans cette ville et ailleurs en direction de l'Université. Alors c'est vrai maintenant l'État demande un effort des collectivités, nous sommes prêts à le fournir, l'État y met 50 % c'est mieux que rien. Bien sûr, s'il mettait la totalité ce serait encore mieux, mais les collectivités locales se mettent d'accord pour participer à l'ensemble de ce programme qui est prévu et je pense que c'est une bonne chose. Voilà en quelques mots ce que je voulais répondre.

M. PIERLOT : Je voudrais dire que contrairement à ce qui a été dit ou écrit, l'occupation des locaux de la Faculté des Lettres est de 39 heures 27 et non pas de 36 heures par semaine. Et d'autre part je regrette que les interpellations soient renvoyées en fin de Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas le cas.

M. PIERLOT : Les interpellations, je dis bien.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas le cas puisque je vous autorise à faire maintenant votre interpellation suite à la demande qui a été formulée.

M. PIERLOT : Je vous demanderai un peu de patience car elle est relativement longue, Monsieur le Député-Maire, la présente interpellation avait été prévue bien avant l'expulsion des étudiants de Lettres de l'ancien Hôtel de Police Goudimel, vendredi 14 décembre à l'heure du laitier. Aussi, avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens au nom de l'Alternative Rouge et Verte à émettre une protestation solennelle contre cette intervention policière dans un lieu inoccupé depuis six ans que les étudiants de Lettres avaient transformé en local de travail pour pallier le manque de salles de leur Faculté. Je rappelle que les trois semaines qui ont précédé la grève, grève décidée par plus de 75 % des étudiants (environ 1 850 sur 2 400 votants), 76 heures de cours, soit 25 heures par semaine avaient eu lieu à Goudimel et ceci malgré l'absence d'éclairage et de chauffage ! Mais revenons à l'opération policière qui est intervenue au lendemain de l'annonce par le Recteur de la tenue d'une table ronde pour le 17 ou 18 décembre. On peut s'interroger sur quel rôle joue M. le Recteur !... Pourquoi, immédiatement après avoir donné son accord pour l'organisation de cette table ronde, a-t-il demandé au Préfet de faire évacuer Goudimel ?

A-t-il réellement envie de négocier, ne manie-t-il pas le double langage ?

Comment en effet accorder le moindre crédit à un éventuel débat de concertation avec les partenaires concernés quand, dans le même temps on fait donner la troupe pour déloger une vingtaine d'étudiants, quand on en profite pour mettre en rétention administrative un étudiant étranger avant de l'expulser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il est libéré, je vous l'annonce. Il est libéré et en résidence à Besançon. J'étais intervenu auprès du Préfet.

M. PIERLOT : Je le retire donc... et qu'enfin on saccage l'exposition photos organisée par les étudiants de Lettres et détruit les travaux qu'avaient réalisés les étudiants des Beaux-Arts.

Comment pourra-t-on renouer le dialogue après avoir fait envoyer les forces de l'ordre à des jeunes qui avaient redonné vie à Goudimel et qui y travaillaient ? Les hautes autorités n'ont-elles rien trouvé de mieux que le mépris et le coup de force pour régler les problèmes de locaux de la Faculté des Lettres de Besançon ?

Il y a maintenant plus d'un mois que les étudiants et les personnels de la Faculté des Lettres sont entrés en lutte, une nouvelle fois, sur le problème des locaux. En effet, depuis plusieurs années la Faculté

des Lettres manque de locaux. Elle dispose actuellement d'un peu plus de 10 000 m² pour plus de 6 000 étudiants, soit environ 1,7 m² par étudiant. La norme officielle est de 2,8 m² par étudiant. Il manque, comme vous pouvez le constater, plus de 6 000 m² et il n'est matériellement pas possible d'assurer tous les cours prévus actuellement. Le taux d'occupation des salles de la Faculté des Lettres est aujourd'hui proche de 40 heures par semaine (7 heures 40 le lundi, 8 heures 30 le mardi, 8 heures 10 le mercredi, 7 heures 50 le jeudi, 7 heures 30 le vendredi). Des cours se tiennent déjà entre 12 heures 30 et 14 heures, d'autres le soir jusqu'à 22 heures (examen spécial d'entrée à l'Université et Université Ouverte notamment) voire le samedi matin.

Il n'y a donc pas de journées creuses et contrairement à l'affirmation d'un maître de conférence d'histoire contemporaine à qui la presse a largement ouvert ses colonnes, la semaine à la Faculté des Lettres ne dure pas trois jours et demi mais bien cinq jours comme dans les autres établissements universitaires.

La présence de «turbo-profs» n'entraîne donc pas une concentration des cours en milieu de semaine et une désertion de la Faculté les lundis et vendredis.

On peut d'ailleurs noter que certains «turbo-profs» sont présents plus souvent à la Faculté que certains enseignants locaux. On peut parfois trouver une salle vide mais l'organisation pédagogique des DEUG rénovés prévue par la loi SAVARY de 1984, que la Faculté des Lettres est seule à respecter à Besançon, impose des contraintes spécifiques liées en particulier à la division de l'enseignement en trois blocs : cours de chaque discipline, langages fondamentaux et pré-professionnalisation.

Il paraît donc difficile de faire mieux sauf à multiplier les cours du samedi matin, qui sont d'ailleurs fort peu appréciés des étudiants et des enseignants.

D'autre part, si le problème de l'enseignement apparaît actuellement comme le plus aigu, ce n'est pas le seul. Au manque de salles de cours, il faut ajouter le manque de locaux pour la recherche. C'est ainsi qu'une nouvelle structure de recherche universitaire, créée par un accord entre la Région et l'Université, n'a pas de local alors que le financement par la Région du matériel nécessaire à ce laboratoire est aujourd'hui acquis.

Il faut donc souligner ce problème de manque de locaux et ceci à deux niveaux, à court terme et à moyen et long terme.

A court terme, ainsi qu'il est écrit dans une note des services techniques de la Ville intitulée : «Réflexion sur le projet Université 2000», il faut trouver des locaux à louer au centre-ville !

Certes, la Ville a déjà fait un effort et il faut le souligner, elle est la seule à avoir fait un effort, mais d'une part, certaines propositions (Montjoye, Petit Kursaal, Battant) étaient inadaptées et d'autre part les besoins de la Faculté des Lettres aggravés par la fermeture de 3 salles dans le bâtiment de la rue Chifflet par mesure de sécurité, étaient tels que les salles actuellement prêtées ou louées par la Ville ne suffisaient pas. Il convient donc de rechercher des solutions complémentaires qui seraient opérationnelles, si possible, dès la rentrée de janvier 1991 et au plus tard pour celle du second semestre (février).

La Ville se doit de poursuivre son effort pour mettre à la disposition de la Faculté des Lettres d'autres locaux. Le Conseil de Gestion, dans sa séance du 11 décembre 1990, a évoqué le cas de l'ancienne École de Droit de la place Granvelle autrefois louée à l'Université. Il semble qu'une partie de ces locaux soient occupés aujourd'hui par l'École de la Croix Rouge avec qui il doit être possible de trouver une solution.

Le rôle de la Ville peut aussi consister à faciliter la recherche de locaux auprès d'autres administrations, services, et ceci de préférence dans la boucle.

A moyen et long terme, diverses solutions permettront la situation, mais à l'heure actuelle, seule la récupération des locaux du CLA (2 000 m²) est réellement engagée et nous devons en donner acte à la Ville !

Mais cela ne suffira pas et ceci d'autant plus que le nombre d'étudiants est en augmentation régulière d'au moins 3 à 4 % par an. Les autres solutions proposées restent pour l'instant fort incertaines et à long terme.

La construction de 2 amphithéâtres et de 8 salles dans la cour de l'ex-hôtel Parisiana est promise par le Rectorat pour la rentrée de septembre 1991 (Est Républicain du 13/12/2990) mais des problèmes de sécurité se posent, et le Rectorat dont c'est la responsabilité, ne semble pas pressé de les résoudre. D'autre part, chaque Bisontin sait que le sous-sol de Besançon est truffé de richesses archéologiques et qu'il sera donc nécessaire et juste d'effectuer des fouilles de sauvetage. Ces fouilles dureront des mois, voire un an ou plus, ce qui retardera l'édification de ce nouveau bâtiment d'autant.

Faire croire qu'il sera opérationnel à la rentrée 1991 relève de la part du Recteur d'un pari bien incertain. Je rappelle en passant que le premier objet d'aménagement du Parisiana date de 1967 et qu'il avait été refusé par le Ministre des Universités de l'époque, M. Alain PEYREFITTE pour «manque d'ambition».

Le déménagement de l'Institut de Chimie toujours installé rue Mégevand est lié à la construction de la nouvelle École Nationale Supérieure de Micromécanique qui n'interviendra probablement pas avant trois ou quatre ans.

Rappelons encore un souvenir historique : le Préfet CHADEAU s'était engagé à ce que les crédits nécessaires à son déménagement soient débloqués en 1972... !

Quant au transfert de la Faculté de Médecine à Châteaufarine, il n'est pas prévu, au mieux, avant 1996 (toujours l'Est Républicain du 13/12/1990).

Il n'y a donc pas à l'heure actuelle de solution réaliste au problème des locaux de la Faculté des Lettres avant plusieurs années.

Il est donc nécessaire de trouver une solution provisoire en attendant les aménagements que je viens de décrire.

Cette solution, la Ville la proposait dans la note déjà citée : «Réflexion sur le projet Université 2000» : «pour la rentrée 1991, l'aménagement de Goudimel est la solution».

Aujourd'hui Goudimel est à vendre (Est Républicain du 14/12/1990). La Ville peut et doit exercer son droit de préemption afin d'aménager, à titre provisoire, les locaux nécessaires au développement de la Faculté des Lettres.

Nous insistons sur le terme provisoire car la Ville ne doit pas se substituer à l'État dont les carences ici sont flagrantes. La Franche-Comté est la seule région à ne pas avoir bénéficié de crédits supplémentaires en 1990 et d'autre part nous ne pensons pas qu'un éclatement de la Faculté des Lettres aux quatre coins de la boucle soit une bonne solution.

A terme, nous pensons que son organisation doit s'articuler autour de deux points forts :

- la rue Mégevand avec les locaux actuels, ceux du CLA et ceux à construire dans la cour du Parisiana,

- la place Saint-Jacques, quand la Faculté de Médecine sera transférée à Châteaufarine.

Nous soumettons la motion suivante aux voix dont le premier paragraphe peut faire l'objet d'une disjonction. Je vous donne lecture de cette motion : *Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du lundi 17 décembre 1990* :

1. *condamne fermement l'expulsion des étudiants qui occupaient l'ancien Hôtel de Police de Goudimel par les forces de l'ordre,*

2. *condamne la campagne de dénigrement de la Faculté des Lettres, de son personnel et de son Doyen,*

3. *s'engage à tout faire pour qu'une concertation s'établisse sur le problème des locaux entre les usagers et les autorités responsables,*

4. *décide, afin de pallier provisoirement les carences de l'État, d'exercer son droit de préemption sur l'ancien Hôtel de Police Goudimel et de l'aménager en salles de cours.*

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur PIERLOT. Il y aurait beaucoup de choses à dire ; vous êtes au cœur du problème, il y a d'excellents éléments pas toujours justes à mes yeux, mais enfin nous n'avons peut-être pas les mêmes éléments de comparaison. Pour l'occupation actuelle des locaux de la Faculté des Lettres, j'ai pris soin de prendre ce que m'a transmis le Doyen le 16 novembre 1990 et dans la colonne de 19/20 heures et 20/21 heures, la dernière colonne, je n'ai pas trouvé grand chose. Vous me dites qu'il y a des cours jusqu'à 22 heures parfois, moi je n'en ai pas trouvé. Quant au taux d'occupation, on ne va pas chinoiser, mais disons qu'on aurait quand même sur bien des points des remarques à formuler, on ne le fera pas pour ne pas allonger les débats. Monsieur RAGOT a demandé la parole, puis Jacques VUILLEMIN, Bernard LIME et Jean PONÇOT.

M. RAGOT : Monsieur le Député-Maire, mes chers collègues, je souhaiterais tout d'abord rappeler à M. VIALATTE qu'il a la mémoire longue puisqu'il nous a rappelé les propositions qu'il a faites il y a cinq mois pour l'Hôtel Goudimel mais qu'il a la mémoire courte car il y a peu de temps il proposait de faire de Goudimel une vitrine culturelle des pays de l'Est.

M. VIALATTE : Vous n'avez pas lu...

M. RAGOT : ...C'est ce que vous aviez proposé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il vous a mal compris.

M. RAGOT : Or aujourd'hui il propose de faire de Goudimel à nouveau une antenne pour la Faculté des Lettres.

M. VIALATTE : Je n'ai pas dit cela du tout.

M. RAGOT : Ah bon ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous expliquerez après...

M. RAGOT : Je souhaiterais revenir un petit peu sur les problèmes de la Faculté des Lettres. Malheureusement, une fois de plus, elle est en grève, malheureusement car c'est le signe que les problèmes que connaît cette UFR n'ont toujours pas été résolus, une fois de plus car je tiens à vous le rappeler, la Faculté des Lettres a déjà connu de tels mouvements en 1987 et 1988. Je fais abstraction de 1986 bien que les problèmes de locaux faisaient déjà partie des divers problèmes abordés par le monde universitaire à cette époque.

Depuis 1986, ces problèmes n'ont pas été résolus, si l'on tient compte de l'élévation du nombre d'étudiants compensée il est vrai par la création des locaux à la Chapelle Sarrail. Quelles sont les solutions avancées ou proposées ? C'est là que résident toutes les ambiguïtés que l'on a pu noter dans ce

conflit et dans sa gestion. En effet, on sait que des solutions à moyen ou à long terme existent. A moyen terme l'Hôtel Parisiana avec un amphithéâtre et huit salles de cours, les locaux du CLA. A plus long terme les locaux occupés par la Faculté de Médecine.

En ce qui concerne ces solutions à moyen et long terme, il est nécessaire de souligner qu'il y a eu un manque de communication vis-à-vis des étudiants par les responsables universitaires. Peu d'étudiants savent exactement ce qui va se passer à moyen et long terme pour les problèmes de locaux. Ça peut être une des explications aux ambiguïtés de ce conflit mais les problèmes les plus urgents mis en avant par les étudiants concernent le court terme. Or les solutions apportées par les divers responsables sont maigres. Seule la Municipalité a fait des propositions, je m'en félicite et je crois que tous les étudiants en sont conscients. Malheureusement on m'a expliqué que les salles mises à disposition ne pouvaient pallier les difficultés des locaux, non du fait de la Ville mais du fonctionnement de la Faculté. Les enseignements sont régis par ce que l'on nomme le DEUG rénové, ce qui rend difficile une dispersion des locaux. C'est pourquoi les étudiants ne se sont pas trompés lorsqu'ils ont choisi de façon symbolique Goudimel car il était possible d'y installer de nombreuses salles de cours permettant d'y installer également des cycles entiers universitaires.

Je crois donc en conclusion qu'il faut que les parties concernées, Université, Faculté, Rectorat mais aussi le Conseil Régional avec la Ville de Besançon travaillent ensemble pour trouver des solutions à court terme qui font tant défaut et qui permettraient enfin de résoudre une fois pour toutes les problèmes de cette Faculté.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Jacques VUILLEMIN, qui a suivi tous ces problèmes depuis qu'il est Adjoint chargé de ce secteur...

M. VUILLEMIN : Au cours de certaines interventions précédentes, on a beaucoup dénoncé les carences de l'État. Je crois qu'il faudrait quand même rétablir un peu la vérité. Ce n'est pas parce qu'il y a eu quelques retards en Franche-Comté que l'État n'a pas pris ses responsabilités. Je voudrais rappeler deux choses : d'abord au printemps dernier, le Gouvernement a engagé une large réflexion visant à mettre en œuvre un schéma national et régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs de manière précisément à relever les défis qualitatifs et quantitatifs auxquels est confrontée l'Université française. Ce schéma national est assorti d'un engagement financier de la part de l'État à hauteur de 16 milliards de francs. Jamais depuis l'avènement de la 5ème République, l'État n'a consenti un effort aussi considérable en direction de l'enseignement supérieur. Cela mérite quand même d'être dit et rappelé. C'était le premier point. Au plan local, le Maire l'a rappelé tout à l'heure, l'État a pris des engagements financiers précis assortis d'un calendrier de réalisation. Nous ne sommes plus au stade des promesses, mais à celui des réalisations, cela aussi doit être dit. En ce qui concerne la Ville, elle a pris ses responsabilités c'est vrai, non seulement par la mise à disposition de locaux, et je voudrais préciser ici que cet effort sera renforcé et maintenu aussi longtemps qu'il le faudra au cours de la présente année universitaire et s'il le faut au cours de l'année universitaire suivante.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, aussi longtemps qu'il le faudra mais en souhaitant que ce soit le moins longtemps possible.

M. VUILLEMIN : J'ajoute aussi que dans le cadre de la réflexion sur le développement régional des enseignements supérieurs, la Ville a réfléchi et contribué à l'élaboration, au plan local, d'un schéma de développement sur les trois sites, marquant par là à la fois sa volonté et son attachement à développer et renforcer l'UFR de Lettres dans le centre-ville. Il faut aussi que cela soit très clair. Voilà ce que je voulais rappeler dans un premier temps.

M. LIME : Compte tenu de ce qui vient d'être dit, je serai pour ma part extrêmement rapide. J'interviendrai pratiquement en tant qu'universitaire pour dire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il ne faut jamais le dire parce que ce sont ceux qui sont le plus long en général qui commencent comme cela !

M. LIME : Je vais être très rapide. Je ferai simplement deux remarques, cela prouve déjà ma volonté de concision. Je voudrais quand même rappeler que dans l'Université de Franche-Comté il n'y a pas que la Faculté des Lettres. Il me semble important de le dire parce que depuis une heure on ne parle que de la Faculté des Lettres. Il y a d'autres composantes dans cette université, d'autres composantes qui, depuis pas mal de temps, connaissent elles-mêmes un certain nombre de difficultés parce que personne n'est tenté de dire que tout va bien dans l'Université française, c'est parfaitement clair et c'est d'ailleurs pourquoi le Gouvernement agit si fortement sur ce secteur.

Dans l'Université de Franche-Comté il y a donc d'autres facultés, d'autres UFR et il n'est absolument pas établi que la situation la plus dramatique soit celle de la Faculté des Lettres et notamment les études qui ont été faites il y a de cela deux ans, dans le cadre de l'élaboration du plan quadriennal de construction, ont bien révélé de manière très très claire, sur une base technique, sur la base des chiffres utilisés pour les calculs de surface par rapport aux étudiants et par rapport aux formations, que les deux priorités étaient la Faculté de Droit d'abord et la Faculté des Lettres ensuite. C'est sur la base de ces constatations admises par l'ensemble des composantes y compris par la Faculté des Lettres, qu'a été élaboré le plan quadriennal de construction dont il a été rendu compte. Je crois que cela il ne faut quand même pas le perdre totalement de vue et on pourrait donner des chiffres à cet égard qui l'établirait mais il n'est pas nécessaire ici de le faire.

Puis une deuxième remarque que je voudrais faire vraiment en tant qu'universitaire parce que je suis un peu embêté d'entendre dire ou de lire que cette université est pratiquement, complètement en péril, si l'on comprend bien. Cela a été dit de manière très claire, «des menaces pèsent sur l'avenir de notre université» etc. J'ai lu dans BVV de ce mois sous la plume du Député JACQUEMIN qu'il était temps d'essayer de redonner à l'Université et notamment à la Faculté de Droit, dit-il, son lustre d'antan. Il n'est pas là ce soir et c'est dommage car je lui aurais demandé volontiers de quel lustre il voulait parler et je lui aurais surtout dit que la Faculté de Droit comme l'ensemble de l'Université n'avait jamais, depuis fort longtemps et je connais ses entités depuis, hélas pour moi, quelques années déjà, la Faculté de Droit et l'Université n'ont jamais depuis fort longtemps fonctionné finalement dans des conditions qui soient aussi bonnes, aussi mauvaises soient-elles, c'est-à-dire qu'il y a eu dans les dernières années une très sensible amélioration à de nombreux égards et en particulier, il convient de le dire, au plan de l'encadrement, ce qui permet un réel développement de cette université qui, je tiens à l'affirmer très clairement, assume ses missions dans des conditions qui sont pour les usagers, des conditions de formation qui sont bonnes. Les étudiants qui sortent de cette université, dans toutes ses composantes, sont des étudiants bien formés et cette université est productrice d'activités, de recherches dans de nombreux secteurs qui sont tout à fait performantes. Elle est à cet égard sur une pente ascendante et non pas du tout en péril.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette plaidoirie, et tu as raison de le souligner, pour la Faculté de Droit qui d'ailleurs bénéficiera également de crédits importants, intéressants dans les années qui viendront. Merci aussi de rappeler que l'Université de Franche-Comté nous la défendons tous et nous ne sommes vraiment pas d'accord lorsqu'on dit : c'est grave, c'est en danger, c'est «foutu» etc. ce n'est pas vrai du tout, il suffit de voir d'abord le nombre d'étudiants, la qualité du service qui est rendu et les résultats ensuite. Je crois que là c'est important. Alors pour répondre à quelqu'un je crois que c'est M. VIALATTE qui disait tout à l'heure Belfort, Belfort, Belfort ! nous nous battons jusqu'au bout, je dis bien jusqu'au bout pour une seule et unique Université de Franche-Comté quel que soit le poids respectif, paraît-il, d'un Ministre et d'un simple Député-Maire.

M. PONÇOT : Je ne voudrais quand même pas laisser M. VIALATTE partir du Conseil Municipal sans qu'il ait enfin compris les informations que j'ai données au dernier Conseil Municipal, mais il est vrai qu'il n'était pas là pour les entendre.

M. VIALATTE : Si, j'étais présent à cette séance !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous êtes parti un peu tôt, je crois.

M. PONÇOT : Alors vous êtes parti un peu tôt, mais j'avais, concernant Goudimel, répondu et très clairement que dès le mois de juin nous avons, Atelier d'Urbanisme de Besançon, demandé à

M. LELIEVRE, Architecte, de faire une étude architecturale sur Goudimel de façon à savoir à quoi Goudimel pouvait servir. Je l'ai fait d'autant plus qu'effectivement nous sortions à l'époque, d'Université 2000 et que, pour ma part, j'avais effectivement songé que Goudimel aurait pu être l'objet de la Faculté des Lettres. On a fait cette étude, elle a été transmise à M. le Recteur, je l'ai dit à plusieurs reprises, et d'ailleurs les bonnes lectures de l'Est Républicain l'ont plusieurs fois écrit, M. le Recteur l'a transmise au Ministère. C'est précisément au vu de ce dossier que le Ministère de l'Éducation Nationale a dit «niet» concernant Goudimel parce que trop cher au point de vue de la réhabilitation. Vous avez donné des chiffres tout à l'heure, je vous en laisse la responsabilité. Mes chiffres personnels étaient un tout petit peu plus faibles. Aussi ne dites plus, Monsieur VIALATTE, je vous en supplie, que la Municipalité n'a rien fait pour Goudimel et qu'elle n'avait pas éventuellement été d'accord pour le donner à la Faculté des Lettres si cela avait été possible ; c'est le Ministère, pour des raisons financières, qui a refusé de prendre en charge Goudimel. Je pense que c'est la même raison qui a fait récemment se désister la DRAC.

Actuellement pour Goudimel, on ne peut rien dire. Lorsque l'État aura éventuellement décidé de s'en dessaisir, à ce moment-là, on pourra réétudier la question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que je n'ai plus d'orateurs inscrits, mais j'ai deux motions. La première, celle d'André NACHIN que je relis : «Le Conseil Municipal de Besançon demande au Député-Maire d'intervenir auprès des autorités compétentes pour que l'Hôtel Goudimel soit acquis par le Ministère de l'Éducation Nationale ou qu'il devienne la propriété de la Ville de Besançon pour être mis à la disposition de la Faculté des Lettres. Dans le cas d'un refus du Ministère de l'Éducation Nationale, la Ville de Besançon se porterait acquéreur». Moi, je ne suis pas favorable du tout à cette motion parce que je ne veux pas intervenir auprès du Ministère de l'Éducation Nationale. C'est totalement inutile puisqu'ils ont déjà dit non et je ne veux pas perdre de temps. Quant à la mise à disposition de la Ville de Besançon, comme je vous l'ai dit, j'attends un courrier officiel que m'enverra le Préfet lorsqu'il aura l'estimation des Domaines. Donc dans quelques semaines, nous serons saisis de cette proposition de l'État et nous pourrons, après étude dans les commissions compétentes, en décider ici et de l'achat et de la mise à disposition à tel ou tel. Ce que je n'exclus pas c'est de dire que provisoirement cela aille dépanner la Faculté des Lettres, pourquoi pas ? Mais pour l'instant je ne peux rien dire puisqu'il peut y avoir des tas de propositions pour occuper Goudimel. Quels sont ceux qui sont favorables à cette motion ? Pour explication de vote Monsieur VIALATTE ? Vous voulez que je vous sauve la mise ?

M. VIALATTE : Oh non, je n'en ai pas besoin, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh si, j'ai une longue habitude de ces débats.

M. VIALATTE : Certes, vous avez une longue habitude.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quand vous aurez mon expérience !

M. VIALATTE : Tant mieux pour moi la mienne est très courte. Non l'explication de vote est très simple Monsieur le Maire. Lors du dernier Conseil Municipal auquel je me trouvais bien, vous avez présenté ou fait présenter plus exactement une communication sur l'Université qui vous a d'ailleurs permis d'échapper au débat, mais vous nous avez promis de faire un débat sur l'Université dans son ensemble, pas exclusivement consacré aux problèmes de la Faculté des Lettres. D'ailleurs, M. LIME vient de nous rappeler qu'il y a des problèmes beaucoup plus graves ailleurs. Alors, je vous réitère notre demande d'organisation d'un débat qui, d'ailleurs, mérite de votre part des informations complémentaires à la communication que vous avez faite la dernière fois, par exemple sur la création d'un syndicat mixte de la Bouloie dont nous avons découvert au hasard de la lecture de ce document qu'il était en projet et dont le Conseil Municipal, à ma connaissance, pour l'instant n'a pas d'information quant à sa mise en place. Donc s'agissant de la motion de M. NACHIN, notre groupe la votera bien volontiers, simplement en lui demandant s'il en est d'accord d'ajouter le mot mise à disposition provisoire de la Faculté des Lettres, car notre sentiment est qu'il va falloir trouver des solutions à long terme et qu'en tout état de cause, même si l'on arrivait à obtenir la mise à disposition immédiate de l'Hôtel Goudimel, les travaux de réhabilitation lourde qui sont à y faire ne permettent pas une mise à disposition définitive, il faudra trouver d'autres solutions. Donc s'il en était d'accord et à ce prix, nous voterions le texte qu'il a déposé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le prix n'est pas trop élevé, Monsieur NACHIN ?

M. NACHIN : Non, j'y avais pensé effectivement parce que je suis soucieux comme chacun d'entre nous ici des finances de la collectivité que nous représentons.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On en reparlera, oui. Je voudrais simplement répondre à M. VIALATTE que le projet de débat sur l'Université bien entendu reste un jour prochain à l'ordre du jour, d'autant plus que nous avons l'intention, et nous commençons déjà, de mener des conversations avec le Recteur et avec le Président de l'Université pour établir un contrat liant la Ville et les différentes autorités pour l'avenir de l'Université de Besançon. Donc il y a un plan de développement global qui sera préparé et dont nous aurons à discuter sur l'ensemble des UFR de notre Université.

Ceux qui sont favorables à la motion de M. NACHIN, levez la main : 10 pour, 6 abstentions, le reste contre.

Deuxième motion que je ne peux accepter non plus concernant la condamnation de l'expulsion des étudiants. Je pense qu'un Conseil Municipal chargé lui aussi de faire respecter les textes actuellement en vigueur, ne peut pas condamner le retour à la légalité dans des locaux qui ne nous appartiennent pas, qui appartiennent à l'État et que l'État se charge lui-même de récupérer.

Quant à la campagne de dénigrement de la Faculté des Lettres, jamais je n'ai entendu autour de moi et dans nos propos encore à plus forte raison, dénigrer la Faculté des Lettres, son personnel, son Doyen. Moi je n'ai rien contre le Doyen qui est sympathique. Il est venu me rendre visite, nous avons discuté, on s'écrit souvent, alors je crois que condamner la campagne de dénigrement de la Faculté des Lettres, à mon avis, cela ne tient pas la route.

La concertation, qu'elle s'établisse, elle est déjà la réalité, donc le troisième paragraphe : faire pour qu'une concertation s'établisse ! Il y a demain matin un premier rendez-vous à ce sujet, un autre jeudi, donc nous continuons ces conversations et cette concertation et il faudra qu'on y arrive très vite, avant le 1er février, le deuxième semestre.

Décide de pallier provisoirement les carences de l'État, etc. pour le droit de préemption sur l'ancien Hôtel, cela rejoint la motion qui vient d'être repoussée. Donc pour ces différentes raisons, je ne vois pas l'utilité de voter cette motion.

M. PIERLOT : Je voudrais simplement dire qu'on peut dissocier les différents paragraphes et les voter les uns après les autres ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc, on demande un scrutin sur ces quatre points ?

M. NACHIN : Moi je dirai qu'au nom des Verts, nous sommes prêts à voter cette motion. J'avais dit en présentant cette motion que je présenterais un texte qui ne soit polémique et sur lequel je pensais qu'il y aurait un consensus dans l'Assemblée, mais il est bien évident qu'on est d'accord avec ce qui est écrit dans la motion de PIERLOT.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur VIALATTE, toujours pour explication de vote ?

M. VIALATTE : Toujours pour dire que évidemment nous ne pourrions voter cette motion dans son intégralité, surtout s'agissant du point 1, le respect de la légalité c'est le respect de la légalité, même si on peut dire qu'il y a des mouvements légitimes et que l'application de la loi est le rôle du Préfet et qu'il n'est pas question pour nous de remettre en cause les décisions qu'il a été amené à appliquer. Mais on peut distinguer légalité et légitimité en l'occurrence. Alors nous voterons le point 4 puisqu'il rejoint la proposition faite par M. NACHIN tout à l'heure et nous laisserons la liberté de vote aux membres de notre groupe sur les autres points.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Seulement sur les autres points ? Pas d'autres explications de vote ?
Nous passons donc au vote séparé pour chaque point de la motion :

- point 1 : 4 pour, 2 abstentions
- point 2 : 6 pour, 6 abstentions
- point 3 : adopté à l'unanimité
- point 4 : 13 pour, 2 abstentions

Ainsi, seul le point 3 est retenu. Donc de cette motion nous retenons simplement que le Conseil Municipal s'engage à tout faire pour que la concertation s'établisse. Moi je mettrais plutôt se poursuive c'est plus logique, sur le problème des locaux entre les usagers et les autorités responsables. C'est la réalité mais je ne veux pas user de mon autorité et je vous laisse le soin qu'une concertation s'établisse. Je vous avais expliqué que ça existait déjà, mais enfin laissons le terme «s'établisse» pour éviter tout mouvement d'humeur.